L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 21 JANVIER 1890.

PETITES ANNONCES.

CHAMBRES et Pension.—On peut avoir d'excellentes chambres, avec ou sans pension, dans une famille particulière, No 9 rue St-Pierre, bâtisses Pontalba, vis-à-vis la Place Jackson. On parle, dans la maison, le français, l'anglais et l'allemand. 4 jan—

ON DEMANDE.

CENT couturières habiles pour faire du linge de dessous pour dames. Celles qui donneront satisfaction auront du travail toute l'année.

BOUFF & LEHMANN, 171 South Rampart, Près du marché Poydras.
17janv—

ON demande que les propriétaires et les agents de propriété sachent que la compagnie du Pélican préposée au curage des fossés d'aisances (Excavating Co.) fait mieux le travail, à meilleur marché qu'aucune autre compagnie; bureau 52 rue Carondelet.
16 janv—1m

A VENDRE.

UNE grocerie encoignure Marais et St-Antoine. Conditions faciles. 19 janv—7f

MAISON en briques coin nord des rues Royale et Hôpital. S'adresser 93 Passage de la Bourse. 12janv—15f.

JOLI Cottage élevé, 331 Bourgogne, près Esplanade, contenant 7 chambres, vestibule, cuisine, chambres à bain, office, appareils à gaz, etc., rez-de-chaussée pavé, jardin à fruits et à fleurs. Rare occasion pour une famille ayant un revenu modéré, d'obtenir une résidence agréable dans un voisinage tranquille et bien habité. Les paiements à termes seront faciles si on le désire. G. Ad. Blaffer, 51 rue du Camp.
12 janv—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Jas. P. Harvey vs P. F. Kendall.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No. 16.792—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable H. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, VENDREDI, 24 janvier 1890, à midi, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRETELLI, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 janv—14 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 1er jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus, dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Interdiction de Emma Santer, No 27,595, Division A.

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui, présent, Charles G. Ogden, Esq., pour le demandeur et B. C. Elliott, Esq., avocat nommé par la cour pour représenter la défenderesse. Après avoir entendu les plaidoyers, les avocats et les évidences, considérant le rapport des experts enregistré dans cette affaire et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons ordinaires données.

Il est ordonné, adjugé et décrété que Emma Santer, la défenderesse, est, et est déclaré incapable d'administrer ses affaires, est interdite.

Jugement rendu le 1er octobre 1889.
Jugement signé le 5 octobre 1889.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce cinquième jour d'octobre en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-neuf. {Sceau}

HUGUES J. LAVERGNE, Député Greffier.
18 déc—3f en 30 jrs

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Susanna Attenhofer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 28,932—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Dominick Attenhofer, administrateur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 janv—19, 24, 28.

Succession de Mathias Traut et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,548—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Daniel Seelam, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 janv—19 24 28

Succession de Delia Cox.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,301—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick Noonan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 janv—19 24 28

Succession de Isabelle Chery Rigaud, veuve de Don Eduardo de Phe'pe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,064—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur datif dans la succession de feue Isabelle Chery Rigaud, veuve de Don Eduardo de Phelpe, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19janv—19 24 28

Succession de Walter Brockett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 29,063—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Walter Brockett, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
19 janv—19 24 28

Succession de A. E. Bignon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,373—Division D—Attendu que E. F. Harrison, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu A. E. Bignon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 janv—14, 18, 23.

Succession de Paul Reusch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,277—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve P. Reusch, tutrice naturelle et comme telle administratrice cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
17 janv—17 23 28

Henry Greff vs Dr Tobias Nagel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,169—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Joe Garidel, liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 janv—15 19 24

Succession de Emily Glover.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,625—Division B—Attendu que John B. Vinet administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Emily Glover, décédée intestat; avis est par le présent donné à tout ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 janv—14 18 23

Succession de Mme Wilhelmine Pinke, femme de M. M. Patemann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,037—Division D—Attendu que Mlle Sophie Patemann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Wilhelmine Patemann, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 jan—13 19 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29 0 3—Division D—Jacob Van Wickle vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession de ses biens faite par le pétitionnaire Jacob Van Wickle, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. L. [illegible], notaire, en son bureau No 47 rue Carondelet, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, 17me jour de février 1890, à 11 heures A. M., [illegible]

Signé: [illegible], Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

[illegible]

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transfèrera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRES DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
26 sept—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel

DE LA

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies.	$197,741 69	
Primes maritimes...	2,889 10	
Primes des rivières...	1,577 07	
	$202,207 86	
A ajouter: Primes non expirées de 1888....	44,609 49	$246,817 35
A ajouter: intérêt, profits et pertes...	$96,223 06	
Moins salaires et dépenses générales...	14,199 42	12,022 62
Fonds de surplus de 1888...		24,476 05
Total...		$283,317 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu...	$93,145 63	
Sur risques maritimes	2,091 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,857 07	
Réassurances...	38,145 53	
Primes remises et commissions...	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscripteurs...	6 389 92	185,952 32
Profits bruts...		$ 97,364 70
Réservé pour primes non expirées...	$41,180 13	
Pertes non payées...	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890...	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889...	24,476 05	97,364 70

ACTIF

Billets pour primes...	$369 89
Primes en voie de collection...	41,662 59
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)...	32,625 00
Prêts sur hypothèques...	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes...	65,080 00
Stocks de banques, d'assurances et autres...	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co...	5,000 00
Propriétés foncières...	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires...	4,873 14
Argent comptant et en banque...	24,835 44
	$287,564 79

PASSIF.

Capital actions...	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées.	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie...	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890...	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889...	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER,	P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING,	JOHN THORN,
J. HASSINGER,	J. B. MEYERS,
LOUIS BRUNEWALD,	A. G. RICKS,
FRANK VATTER,	GEO. LIEDELICH,
HERM CURTIUS,	FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH,	JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES.	

12 jan—1m

Vingtième Etat Annuel

— DE —

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

Primes reçues:		
Sur risques de feu...	$251,065 98	
Sur risques de marine..	2,702 10	
Sur risques de rivière	3,974 97	
	$257,743 05	
A ajouter, primes non acquises de 1888...	60,716 00	
Primes totales...	$318,459 05	
A ajouter, intérêts et profits et pertes...	15,041 32	
Revenu...	$333,500 37	
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu...	$89,072 36	
Sur risques de marine...	1,010 01	
Sur risques de rivière...	602 83	
Total des pertes payées...	$90,686 27	
Retour de primes et annulations...	25,822 60	
Commissions...	39,121 12	
Réassurances...	24,398 18	
Taxes et Licences...	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc...	30,719 67	
Déboursés...		$212,693 79
		$120,806 58
A déduire:		
Primes non acquises	$60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées...	30,000 00	90,554 00
Bénéfice net...		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse...	$ 66,133 12
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi...	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats...	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0 @ 127...	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110...	133,100 00
$64,500 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148...	95,548 50
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2...	23,875 00
Primes en voie de recouvrement...	12,196 55
Prêts sur hypothèque...	24,384 24
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes...	6,002 09
Actions...	4,465 28
Meubles et installations de bureau...	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital...	$300,000 00
Dividendes non réclamés...	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées...	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890...	9,000 00
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.
GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT (3 0/0) pour le second semestre de 1889, faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 28,800—Division E.—A. Delvaille & Son et A. Delvaille et Emile J. Delvaille vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale de A. Delvaille & Son et de A. Delvaille et Emile J. Delvaille, individuellement membres de la dite raison sociale, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et que les créanciers des dits pétitionnaires soient convoqués et tenus pardevant Chas. J. Théard, notaire en cette ville, le LUNDI 20me jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nlle-Orléans, 17 décembre 1889.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme: M. GUIRAUD, Député Greffier.
18 déc—3f en 30 janv

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Ses grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 FEVRIER 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000....	100,000
1 Lot de..	50,000.....	50,000
1 Lot de..	25,000.....	25,000
2 Lots de..	10,000.....	20,000
5 Lots de..	5,000.....	25,000
25 Lots de..	1,000.....	25,000
100 Lots de..	500.....	50,000
200 Lots de..	300.....	60,000
500 Lots de..	200.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...	$500, soit......	$50,000
100 Lots de...	$300, ...	30,000
100 Lots de:	$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit........	$99,900
999 Lots de $100,	.. ..	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

☞ Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assure ainsi un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express...

S'adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank, New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement des lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits chartés sont reconnus par les plus hautes cours; en conséquence, méfiez-vous de toutes imitations et des plans anonymes.

Rappelez-vous qu'un dollar est le prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait et sans valeur.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizen's Bank of Louisiana vs Mme Theresa Dietrich Groesch et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,929—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, le VENDREDI 21 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Annonciation et Josephine, désigné comme lot No Onze de l'îlet No Dix, sur le plan original du Faubourg Lafayette, déposé à l'étude de Carlile Pollock, ancien notaire dans cette ville, lequel dit lot de terre mesure, à la mesure française, soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble avec quatre-vingts actions (au fonds capital de la Banque des Citoyens qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions.—Comptant pour payer la réclamation du plaignant la somme de quatre cent quatre-vingts piastres montant du prêt, avec dix pour cent d'intérêt du 1er mars 1881 et une somme de neuf cent soixante piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur une somme de cent soixante piastres du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1886, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu du dit stock hypothécaire de la dette non encore due, mais pouvant être réclamé suivant la charte et les lois de la banque, à savoir: La somme de six mille deux cent quarante piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à sa charte et ses lois et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.
20 janv—20 27—3 10 17 21 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

George D. Geddes vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 28,029—En vertu d'un ordre de vente daté le 6 janvier 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les dépendances, accessoires, droits, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Erato, Thalie, Bacchus et Apollo désigné comme lot numéro quatre sur un plan dressé par C. A. de Armas, député-voyer général, en date du 4 septembre 1856, déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire, lequel dit lot mesure, au pied américain, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 jan—13 20 27—fév 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Troisième District.

American Homestead Company vs les héritiers de Mme Félix Veau, décédée, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,733—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations etc. qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville (Faubourg Marigny) dans l'îlet désigné par le numéro municipal 268, borné par les rues Remparts, Bourgogne, St Antoine et Bourbon, et mesurant trente pieds de face à la rue des Remparts sur cent vingt pieds de profondeur; le dit lot forme partie du lot désigné par le numéro 20 sur un plan du dit Faubourg Marigny, borné sur un côté par le lot No 19 du dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 déc—23, 30—janv 6 13 20 25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries—Groceries—Groceries, Etc.

William Hart vs. J. M. Abadie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28 466—En vertu d'un ordre de vente daté le 15 janvier 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux lieux ci-après désignés, le MARDI, 28 janvier 1890, à 10 heures du matin, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un lot assorti de groceries, vins, liqueurs, installations et autres articles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 janv—17 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles, Meubles, Meubles, Etc., Etc.

A. Rocheron & C. T. Duguzon vs. Veuve Thos. J. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 28,992.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI 27 janvier 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres, un fort lot de meubles de ménage, installations, articles divers, conformément à l'inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
17 jan—17 23 24 27

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,908—Division A.—A. Gugenheim vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Aaron Gugenheim soit convoquée et tenue pardevant Felix J. Dreyfous, notaire, en son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, le MERCREDI, 22ème jour de janvier 1890, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur les applications du dit pétitionnaire pour un répit et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Parlange, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1889.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme: M. GUIRAUD, Député Greffier.
19 déc—3f en 22 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,890—Division A.—Charles Desforges vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Desforges, insolvable, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Henry J. Rhodes, notaire public en cette ville, en son bureau, No 22 rue Carondelet, SAMEDI, le 1er jour de février 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui peuvent être mises devant eux et pendant ce temps toutes procédures judiciaires contre la personne de même que la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Chas. G. Ogden, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 30 décembre 1889.
[Signé] FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député Greffier.
31 déc—3 fm 1er fév

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—May & Vaught vs leurs créanciers.—No 28,933. Division A.—Ordre de cour.—Sur l'enregistrement et la lecture de la pétition et des tableaux annexés, il est ordonné que la cession de propriété de la raison commerciale de May & Vaught et de D. A. S. Vaught, Albert H. May et Edward S. Mannsell, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au profit de leurs créanciers; qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villeré, Esq., notaire, le 5 février 1890, à 11 heures A. M., pour prendre en considération les affaires des dits insolvables, nommer un syndic, concéder et décider sur la meilleure méthode de disposer de la propriété et de l'actif, droits et crédits des dits insolvables, et considérer et décider s'il convient de revêtir le syndic de l'autorité de faire tout compromis et de régler tous anciens crédits appartenant aux dits insolvables, dans le but d'arriver à une prompte et économique liquidation des affaires des dits insolvables; que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que, pendant ce temps, toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues.

[Signé] THOS. C. W. ELLIS Juge.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1890.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN Député Greffier.
6 janv—3 f en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Sol. B. Levy vs ses créanciers—No 28,952—Division A.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Sol. B. Levy, soit, et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, en son étude, No 23 rue du Camp, en cette ville, le LUNDI 10me jour de février 1890, afin que le pétitionnaire puisse leur soumettre un rapport de ses affaires et de voter pour un syndic, et de décider sur les termes de ventes de ses biens et de voter sur toutes questions qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires [illegible] et que D. C. Labat, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7 jan—3f en 10 fév

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Kate Berancé, veuve etc. vs Alphonse V. Philips.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,750—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, le MARDI, 28 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt de Alphonse V. Philips, défendeur dans le procès de James Simeon vs Louis Seymour, et numéroté 27,178 sur le Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ensemble avec le billet hypothécaire sur lequel le dit procès est basé, étant un billet pour la somme de $320 00, fait par Louis Seymour à son propre ordre, et endossé par lui, daté le 9 novembre 1887, portant intérêt à raison de 8 0/0 par an à partir du 9 novembre 1888 jusqu'à paiement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 janv—16 20 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de propriétés de valeur améliorées rue St-Joseph, entre St-Charles et Carondelet. (la rue à l'arrière étant Julia.

Charles Leb vs Mme A. C. Avinens, veuve de Michel Moeffner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,897—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, St-Charles, Carondelet et Julia, mesurant vingt cinq pieds dix pouces et six lignes de face à la rue St-Joseph, cent trente-quatre pieds six pouces sur la ligne du côté vers la rue St-Charles, cent quarante-trois pieds huit pouces et six lignes sur la ligne du côté vers la rue Carondelet, et vingt-sept pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne du fond.

Etant la même propriété que la défenderesse a achetée de Emile Angaud d'après un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, le 12 novembre 1885.

Le titre est enregistré au Bureau des Aliénations Livre 122, Folio 723.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 jan—15 22,29—fév 5,12,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Marie St-Martin, veuve de John Carrau vs. Frederick Brets.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,738—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts (autrefois Cirque), Bassin (autrefois St-Jean), et ayant, au pied américain, 25 pieds 9 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur du côté de la ligne rapprochée de la rue du Bassin (autrefois St-Jean) et sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Remparts (autrefois Cirque) le dit lot s'élargit graduellement, de sorte que, à la profondeur de 28 pieds 3 pouces, il mesure 31 pieds 10 pouces de profondeur; ensuite il se reforme par une nouvelle profondeur de 82 pieds 4 pouces jusqu'à la ligne du fond, sur laquelle il mesure 25 pieds 9 pouces.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 déc—24 25 31—7 14 21 25 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louise A. Legett et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 27,755—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny ou rue des Champs Elysées, entre Amour et Bons Enfants, (et la rue en arrière étant la rue Marigny) Le dit lot étant désigné comme numéro trois cent trente-et un sur le plan général du dit faubourg, mesurant cinquante pieds et six pouces de face sur la rue des Champs Elysées et cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec quatre vingt dix actions maintenant à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane comprises avec la propriété ci dessus.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre cent quarante cinq dollars, montant de l'emprunt [illegible] avec [illegible] cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1873, et une somme additionnelle de neuf cents piastres, montant de [illegible] cent d'intérêt par an sur cent vingt dollars à partir du 1er décembre 1876; huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1877; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887, aussi les frais de ladite affaire et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété; l'acquéreur, en outre, assumera le paiement du restant du stock non encore dû mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve E. Tadury vs. Henry Weber.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,082—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 248, borné par les rues Johnson, Prieur, Bienville et Conti, mesurant huit pieds neuf pouces de face à la rue Johnson, quatre-vingt-quatre pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Bienville, cinquante quatre pieds deux pouces et une ligne vers la rue Conti, ensuite s'élargissant à angle droit vers la rue Conti de dix-sept pieds, ensuite une seconde profondeur parallèle à la rue Conti de vingt-neuf pieds dix pouces et vingt cinq pieds neuf pouces de largeur dans le fond. Acquis par le défendeur à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Moses Fox vs. Louis Trost, No 16,980, du dossier de la Cinquième Cour de District pour la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'acte exécuté par le shérif, le 15 avril 1867, enregistré au bureau de transfert, livre 92, folio 397.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 janv—13 20 27—3 10 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Sweeney vs Joseph E. Muniot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,446—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres, intérêts, réclamations et demandes de Joseph E. Muniot comme héritier de la succession de son père Antoine Muniot No 22,085 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, les dits droits, titres, intérêts, réclamations et demandes étant un quart indivis de la dite succession, mobilière, immobilière, droits et réclamations et dans laquelle la propriété ci-après décrite forme une portion comme l'indique le rapport enregistré dans la dite succession.

La moitié indivise d'un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 190 et borné par les rues Jersey, maintenant Annonciation, Bordeaux, Tchoupitoulas et Lyon, mesurant soixante pieds de face à la rue Annonciation sur cent un pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux et formant le coin des rues Annonciation et Bordeaux, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 déc—24,31—janv 7,14,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété et d'Actions de Homestead.

Succession de Patrick Ryan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,616—En vertu d'un ordre de vente daté le 27 décembre 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er février 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Delord, Rampart et Julia, désigné comme lot No [illegible] sur un plan dressé par C. F. Dunbar, voyer, daté le 17 juillet 1847, et déposé au bureau de L. Herman, ex notaire, et mesurant vingt-quatre pieds quatre pouces de face à la rue Dryades, sur cinquante pieds de profondeur.

2° Une réclamation contre la Mechanics Homestead Association de cette ville pour dix actions de stock souscrites par feu Patrick Ryan, série A, No 151, [illegible] $257 50 ont été payées, [illegible] avec l'intérêt, à la somme de $745.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 déc—30—6 13 20 27—1 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. A. BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alex Levy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 27,744.

PAR E. A. BLAKELY.—Bureau, No 40 rue Royale—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Hon. Albert Voorhies, juge, à moi adressé, je procéderai à la vente VENDREDI 31 janvier 1890, à 10 heures et demie A. M., au local No 181 rue Annonciation.

Un lot de meubles de maison et effets d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
20 janv—20 25 31

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement attrayant.

Les magasins Nos 19 et 21 rue Bourbon entre les rues Canal et Douane, rapportant près de $2,200 par an.

Vente au comptant au plus haut enchérisseur.

Succession de Oliver Beirne.

No 26,140—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 janvier 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci après, à savoir—

Les magasins en briques à trois étages, Nos 19 et 21 rue Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dauphine, Canal et Douane.

Le terrain mesure 58 pieds 4 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 83 pieds et 3 1/2 pouces, entre lignes parallèles.

Cette propriété de choix est distribuée comme suit: 2 magasins au rez-de-chaussée et résidence au-dessus, et est louée à Mme A. Montardier, à raison de $182.50 par mois pendant 3 ans à partir du 1er octobre 1889.

Termes de vente—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication, et assumera le paiement de toutes les taxes pendant l'année 1890.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodore Guyol, Esq., notaire.
18 janv—18 25—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de choix, faisant face au Chemin du Bayou et l'Avenue de l'Esplanade.

Succession de Charles Henry Babad.

No 28,416—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 10 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, la propriété qui suit, savoir:

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin du Bayou, Kerlérec, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un plan de L. Bringier, en date du 1er décembre 1834. Les dits lots se touchent et mesurent chacun, en mesure française, 30 pieds de face sur le Chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent d'une résidence en bois à un étage No 401 Chemin du Bayou, couverte en ardoises, 6 chambres, mansarde, une bâtisse dans le fond ayant 2 chambres, une chambre à blanchissage, écurie, etc., et sur le lot attenant une bâtisse à un étage avec 2 grandes chambres d'études, une bâtisse dans le fond, écurie, etc., connue comme No 403 Chemin du Bayou. Cette propriété est située dans une des plus attrayantes parties de cette belle Avenue, et est près de la résidence de MM. Cassard Chambers, Bienveau, Terre, Gardner et Dreyfous.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an, ou à un et deux ans de crédit, au gré de l'acquéreur, en billets à son ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et "non aliénando". 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement des dits billets. Assurance pour le montant des dits billets et le transfert de la police au détenteur.

L'acquéreur assumant en outre du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat dues en 1890, et devant déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jules F. Meunier, Esq., notaire.
12 janv—12 18 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété près du Parc Audubon.

Succession d'Endora C. Williams, épouse de T. de S. Tucker.—No 27,176. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre dans l'îlet No 12, à Burtheville, borné par les rues Prieur, Calhoun et Market et la ligne de la propriété Foucher de Circé en face de ville—le lot No 11 a mesure 30 pieds de face à la rue Prieur sur 162 pieds 1 pouce et 9 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 23 30 pieds de face à la rue Market sur une même profondeur que le No 11.

Les bâtisses et améliorations sur le lot No 23 ne sont pas incluses dans la vente et le dit lot est vendu sujet à un bail à raison de $25 par mois expirant le 3 avril 1896.

Conditions—Comptant: un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente; actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John J. Barnett, notaire.
25 déc—25—janv 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wagons à coton, Réclamation, etc.

Succession de Benjamin S. Harrison.

No 28,507—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 22 janvier 1890, à midi, rue North Peters entre Conti et St Louis, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan—

1° Onze wagons à coton construits d'après une patente donnée au défunt et distribués comme suit:
2 à l'endroit de la vente nommé ci-dessus.
5 au No 540 Esplanade, près Dorgenois.
4 rue Dorgenois, entre Bienville et Douane.

2° Aussi, un certain procès institué à la Cour de Circuit des Etats Unis, District Est de la Louisiane, intitulé "Benjamin S. Harrison, pour l'usage, etc., vs. Wilson Childs & Cie, pour dommages résultant d'un bris de contrat allégué, pour vingt mille piastres", étant No 11,074 du dossier de la dite cour, actuellement pendant et non-décidé.

Conditions—Comptant sur les lieux.
11jan—11 15 18 21 22

PAR B. ONORATO.

Succession de F. Andrieu.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 27,618.

Un lot de comptes ouverts.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—Le MARDI, 21 janvier 1890, à 11 heures A. M., à mon bureau No 16 rue Bourbon, d'après et en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, daté le 2 janvier 1890, il sera vendu—

Un lot de comptes ouverts d'après une liste enregistrée et dont le détail sera lu le jour de la vente.

Le tout sera vendu en bloc et pour du comptant.
9 janv—9 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux magnifiques chevaux et un wagon à ressort.

Dans l'affaire de P. R. Angelovich vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "C"—No 29,004.

Vente de syndic provisoire.

LUNDI, 27 janvier 1890 à 11 heures A. M., devant mon bureau No 16 rue Bourbon, près Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 14 janvier 1890, je procéderai à la vente de 2 chevaux et 1 wagon, conformément à un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

B. ONORATO, Encanteur.
15janv—15 21 27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maisons désirables à deux corps de logis, dans le premier et le second district.

Dans l'affaire d'Eugène Gaupp et als vs Mary Gaupp, mineurs.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D.—No 2?,937.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 1er février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour décrétant un partage, ayant été rendu le 15 novembre 1889 et signé le 21 novembre 1889 et aussi d'un ordre du même juge, conformément aux délibérations d'un conseil de famille en date du 24 décembre 1889, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Robertson et Claiborne, désigné comme lot No 17 du dit îlet, et mesurant 31 pieds de face à la rue Gasquet, 81 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur. Le tout plus ou moins. Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, divisée en deux corps de logis, désignés par les numéros municipaux 101 et 103 rue Gasquet, contenant, ensemble, 8 chambres; dans le fond de la cour, une bâtisse en bois à deux étages, contenant 4 chambres; 2 citernes, lieux d'aisances, hydrant, et cour pavée. Le tout en très bon ordre et en bonne condition.

2° Un certain lot de terre dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Toulouse, St-Louis et Bassin, mesurant 32 pieds de face à la rue Remparts, sur 62 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Ensemble avec une résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, et divisée en deux corps de logis, désignée par les numéros 121 et 121 1/2 de la rue Remparts, contenant, ensemble, 8 chambres et 4 vestibules en arrière, vérandah sur le devant avec balustrade en fer, gaz dans toute la bâtisse.

Dans la cour une bâtisse séparée à deux étages contenant 4 chambres, 2 lieux d'aisances, 2 citernes et la cour bien pavée.

Le tout en bon ordre et en bonne condition.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant payer en outre du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. Voir les plans à la Bourse.
28 déc—28—jan 4 11 18 25—fév 1

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 21 janvier 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de ville et de la campagne.

Conditions—A la vente.
21 janv—1f

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bishop et de sa femme.

No 28,142—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, îlet No 138, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Roadon et Bandin, désigné comme lot No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt, sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 janv—15 18 25—1 8 15 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 67 rue Urquhart, entre Union et Bagatelle—Résidence retirée de la rue.

Succession de Jacques Duplessis.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,715.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 décembre 1889, pour compte de la dite succession—

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant partie du lot 246 de l'îlet 28 borné par les rues Urquhart, Gérard ou Villeré, Bagatelle et Union; le dit lot mesurant, mesure française, 25 pieds de face à la rue Urquhart, sur une profondeur de 150 pieds. Les améliorations comprennent une maison en bois retirée de la rue, ayant 4 chambres et 2 cabinets, et une petite bâtisse en bois servant d'atelier.

Termes—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 déc—22 29—4 11 18 25 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme Philippena Klees, veuve de Nicholas Goetz, vs. Margaretha Goetz, épouse de Henry Treg, George Brandt Goetz et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,058.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3½ rue Carondelet—SAMEDI, 1er février 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement rendu le 6 décembre 1889 et signé le 12 décembre 1889, par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Peters, Lesseps, Chartres et Pologne, formant le coin des rues Peters et Lesseps, et mesurant 60 pieds 8 pouces et 7 lignes de face à la rue Peters, sur une profondeur et façade à la rue Lesseps de 77 pieds 2 pouces.

2° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet borné par les rues Peters, Lesseps, Chartres et France, mesurant 43 pieds 4 pouces de face à la rue Peters, 85 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Lesseps, puis 35 pieds 3 lignes sur le côté attenant au lot B et 42 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, formant le coin des rues Lesseps et Peters.

3° Un lot de terre attenant à la propriété ci-dessus décrite, dans le même district et le même îlet, désigné par la lettre B, mesurant 36 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Peters, 84 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot A, 82 pieds 8 pouces et 5 lignes sur le côté le plus près de la rue France et 36 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.

4° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que les propriétés déjà décrites et immédiatement derrière celles-ci, désigné par la lettre "C," mesurant 55 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Lesseps, sur une profondeur de 79 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles.

5° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre "D," situé dans le même district et îlet que les propriétés déjà décrites, formant l'encoignure des rues Lesseps et Chartres, et mesurant 63 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Lesseps, puis une ligne perpendiculaire de 119 pieds 9 pouces à la rue Chartres, puis 65 pieds sur une ligne parallèle à la rue France s'étendant vers la rue Peters, puis une ligne parallèle à la rue Chartres et vers la rue Lesseps, 39 pieds 11 pouces, puis 1 pied 10 pouces et 4 lignes sur une ligne vers la rue Lesseps, s'étendant vers la rue de Chartres, puis 79 pieds 10 pouces sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue de Chartres, s'étendant vers la rue Lesseps.

Le tout conformément à un plan dressé par George H. Grandjean, député voyer de ville, le 21 août 1889, annexé à un acte passé pardevant J. Numa Augustin, notaire en cette ville, en date du 26 septembre 1889.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y a, à un et deux ans, en billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente, jusqu'au paiement garantis par privilèges et lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie.

Actes de vente pardevant Gustave Le Gardeur, notaire, au frais des acquéreurs.
28 déc—28—janv 4 11 18 25—fév 1er

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix dans le Deuxième District.

Succession de Henry Joseph Hattier.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 28,241.

Au plus haut enchérisseur à douze mois de crédit.

Un site de valeur pour bâtir.

Ensemble avec une bâtisse en bois, solidement construite, connue par le No —, rue des Ursulines, entre Dorgenois et Broad.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, en date du 27 novembre 1889, il sera vendu à l'encan—

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 342 et désigné par le No 17 borné par les rues Ursulines, St Philippe, Dorgenois et Broad. 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 342 et désigné par les Nos 15 et 16, borné par les rues Ursulines, St Philippe, Dorgenois et Broad. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ursulines sur une profondeur de 147 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en bois à un étage solidement bâtie, couverte en ardoises, cuve, écurie, etc., convenable pour un magasin quelconque, et avec une petite dépense peut être convertie en une résidence convenable, située dans une rue très large, bien pavée, avec une double ligne de chemin de fer; voisinage excellent.

Termes et conditions—Ceci étant la deuxième et dernière enchère, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elles rapporteront, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un bon avec sécurité bonne et solvable, portant intérêt au taux de 5 0/0 par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement et hypothèque spéciale sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs auront à déduire du montant de leur enchère et payer au comptant les frais d'annonces, de greffiers, commission etc., se montant à à peu près deux cents piastres, et en plus, déduire du montant de son enchère et payer au comptant les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur les dites propriétés se montant à à peu près $70.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley, notaire.
18jan—18 25—fév 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage dans le Quatrième District.

No 166 Chemin Félicité, près Camp.

Succession de Sol. Levy.

No 28,267—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. Robinson, encanteur.—Bureau 164 rue Commune.—SAMEDI 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 18 décembre 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses etc. qui y sont, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par le Chemin Félicité, les rues Camp, Ste-Marie et Magasins, et désigné comme lot No 5 sur un plan fait par Jules Droux, ingénieur civil, daté du 11 avril 1855; le dit lot mesure trente pieds de face au Chemin Félicité sur cent vingt-cinq pieds neuf pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro quatre et cent vingt-quatre pieds huit pouces et six lignes sur la ligne le divisant du lot numéro six.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois contenant à peu près sept chambres avec gaz partout, et est connu comme le No 166 Chemin Félicité, situé entre Camp et Magasins, près des lignes de chars, des églises, des écoles et du marché et dans un des plus beaux voisinages du Quatrième District.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et d'assurances; l'acquéreur assumera les taxes de 1890. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Dreyfous, notaire.
21déc—21 28—janv 4 11 18 25

PAR D. E. MORPHY

Epiceries (Groceries) pour familles, installations, Ustensiles, etc.

Jacob Van Wickle contre ses Créanciers.

No 29,023—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Il sera vendu, VENDREDI 31 janvier 1890 à 11 heures du matin, dans le magasin au coin des rues Cadix et Constance, conformément à un ordre de cour daté du 14 janvier 1890, de l'honorable juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—

Tout le stock d'épiceries (groceries, etc.), contenu dans le magasin susdit.

Conditions—Strictement comptant.
21 jan—21 26 30 31

PAR MACON, PAUL & DENIS.

Maison de résidence de choix.

La grande et confortable maison de résidence en briques, à deux étages avec mansardes, No 92 rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

La plus jolie situation sur l'avenue la plus belle et la mieux habitée du Deuxième District.

Le terrain mesure 33x106, et sera vendu à l'encan, SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles. Voir le plan.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, à 7 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant J. Numa Augustin, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé à la vente. Demander aux encanteurs des billets pour visiter la maison.

MACON, PAUL & DENIS, Encanteurs.
19 jan—19—fév 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli cottage comme demeure, rue Moralès, près des Champs-Elysées.

Quatorze actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

Succession de Antonio Canet et épouse.

No 28,252—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 janvier 1890, il sera vendu à l'encan—

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Moralès, Urquhart, Français et Champs Elysées, mesurant, à la mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Moralès sur une profondeur de 60 pieds, mesure française. Les améliorations, connues comme le No 497 rue Moralès, comprennent un joli cottage en bois, cuisine dans le fond, hangar, citerne, etc., bonne entrée pour voiture. Bonne situation pour des personnes ayant peu de moyens.

Quatorze actions du fonds capital du Merchant Mutual Insurance Company.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant M. T. Ducros, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.
19 jan—19—fév 1 8 15 22—mars 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur rue Septième, près la rue Magasins.

Succession de C. G. Grappendorf.

No 28,932—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS, ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 1er mars 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Septième, Magasins, Camp et Sixième désigné comme lot No 22 sur un plan fait par B. F. Nichols, voyer, daté du 14 décembre 1846, le dit lot mesure 24 pieds 9 pouces de face à la rue Septième sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages, retirée de la rue; hangar en bois sur le devant, etc., et connue comme le No 173 rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être tenues assurées et la police transférée au vendeur. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Bendernagel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
17janv—17 25—1 8 15 22 fév—1 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison.

Outils, cuves, échelles, bois de cuves, etc.

Succession de C. G. Grappendorf.—No 28,932. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Division E

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 28 janvier 1890 à 11 heures du matin, à la résidence No 175 rue Septième, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 16 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à savoir:

Un assortiment général de meubles de maison, cuves, outils, échelles, bois de cuves, etc.

Conditions—comptant
17 janv—17,21,25,28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur non améliorée, voisine du Parc Audubon.

Succession de Wilson A. Junker.

No 28,814—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un arrêt de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, il sera vendu à l'encan—

1° Un carré d'îlet ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages etc. y appartenant, situé dans le 6me district de cette ville, borné par les rues Walnut, Esther et Anne et la partie supérieure de la propriété Foucher, et mesurant 300 pieds rue Walnut, 63 pieds rue Esther 53 pieds rue Anne et 300 pieds du côté supérieur de la propriété Foucher.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations etc. qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, désigné par le terrain No 9 sur un plan de A. DeArmas, voyer, en date du 21 avril 1884) dans le carré d'îlet borné par la limite inférieure du Upper City Park et les rues Magazine, Calhoun et Constance, mesurant 28 pieds 5 lignes de face sur la ligne inférieure du Upper City Park, sur 123 pieds 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Préot, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
5 janvier—5, 18, 25—février 1, 8.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du Troisième District.

Un cottage à double corps de logis, rue des Arts.

Un cottage et cinq lots de terre, rue Claiborne.

Une vieille bâtisse, Avenue Washington.

Dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Meischer et als.

Vente pour un partage.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu, et conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", rendu le 2me jour de janvier 1890, et signé le 10me jour de janvier 1890, Dossier No 28,785, dans l'affaire de Henry Bettmann vs Mme Lizzie Meischer et als, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

RUE DES ARTS.

1° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 14, de l'îlet No 611, borné par l'Avenue Lafayette, les rues des Arts, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Villeré (anciennement Girod) lequel lot mesure 34 pieds de face à la rue des Arts sur une profondeur de 110 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, à double corps de logis, recouvert en ardoises, connu comme le No 70 rue des Arts et ayant 2 chambres, cuisine et citerne de chaque côté.

RUE CLAIBORNE.

2° Cinq lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant désignés comme lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 de l'îlet No 645 borné par les rues Claiborne, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste), Musique et Arts, lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, 30 pieds 11 pouces de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 3 lignes. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Claiborne et Arts.

Les améliorations comprennent Un cottage, Grange, Hangars, etc. convenables pour une vacherie, de beaux arbres ombrageux.

AVENUE WASHINGTON.

3° Un lot ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 644 borné par l'Avenue Washington, les rues Musique, Robertson, (anciennement St-Jean-Baptiste) et Claiborne, (anciennement St Avid) lequel mesure 29 pieds 9 pouces et 1 1/2 lignes de face à l'Avenue Washington sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent: Une vieille bâtisse, barrières et citerne.

Toutes les propriétés ci dessus sont entre lignes parallèles, toutes plus ou moins, et au mesure américaine, conformément aux plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et conditions.—Une moitié ou plus, ou le tout comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1 et 2 ans, en billets divisés en coupons pour satisfaire les parties intéressées, avec 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 pour cent payé comptant sur les lieux, et les acquéreurs assumeront en outre de leurs enchères les taxes de 1890.

Actes de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, au frais des acquéreurs.
13 janv.—13, 19, 26—fév. 2, 9, 15.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Cottage et deux jolis lots Dans la partie inférieure du Sixième District.

Succession de Cæsar Jones.

No 28,623—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 25 janvier 1890, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, à midi, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Cour Civile de District, en date du 23 décembre 1889 et rendu dans la susdite affaire:

Deux lots de terre, Nos 3 et 4, dans l'îlet borné par les rues Delachaise, Amelia, Prieur et Locust, mesurant chaque 30 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Delachaise, 30 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Amelia, par les profondeurs suivantes, à savoir: 123 pieds 10 pouces 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Prieur, 119 pieds 5 pouces sur la ligne de division, et 115 pieds 3 pouces 3 lignes sur l'autre ligne du côté de la rue Locust. Ensemble avec un joli cottage contenant 3 chambres, etc.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire le dépôt usuel de 20 pour cent.

Acte de vente pardevant J. Zacharie Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur.
25 déc—25 28—jan 4 11 17 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Magnifiques

En propriétés de choix. Immeubles recherchés par le commerce et payant un beau loyer, résidences, etc., Magasins bien construits dans le style de l'architecture moderne, résidences élégantes, propriétés donnant un beau revenu.

Nos 307, 309, 311, 313, 315 et 312 rue Bienville formant les trois encoignures de la rue Derbigny, et No 63 rue Derbigny, entre Bienville et Conti.

Succession de Peter Grieff.

No 21,547—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 176 rue Commune — SAMEDI, 25 janvier 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. Voorhies juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 décembre 1889 rendu dans l'affaire de succession ci-dessus, les propriétés de valeur suivantes:

1° Cette splendide propriété admirablement propre pour emplacement d'affaires et pour résidence, No. 307 et 309 rue Bienville, coin N. E. de la rue Derbigny, dans l'îlet borné par les rues Conti et [illegible], style moderne, [illegible] les deux rues. Le No 309 forme le coin et est disposé pour un grand magasin avec bar; il y a un rez-de-chaussée, un vestibule avec escalier, salle à manger, cuisine, office, chambres à coucher parfaitement [illegible], chambre à [illegible]. Aussi, grand entrepôt, construction à deux étages dans le fond, grande écurie et une chambre, balcon et trois chambres [illegible]. Loyer $720 par an. Le No 307 est disposé pour une résidence [illegible] [illegible]

2° [illegible]

[illegible] $25 par mois. [illegible]

5° Une propriété en bois productive, No 63 rue Derbigny, entre les rues Bienville et Conti, [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, [illegible] de sécurité. [illegible]

L'acte de vente pardevant André Hero, notaire aux frais des acquéreurs.
24 déc—24 28—janv 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons Placements Productifs.

Bons emplacements et résidences confortables près du marché Tremé et

De vastes industries du Vieux Bassin, encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, encoignure St-Pierre et Marais, et la

Jolie résidence en briques à deux étages No 255 rue St-Pierre.

Mme Artemise Rodriguez, veuve, etc., et als. vs Mme Gertrude Marie et als.

No 27,690—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 176 rue Commune — SAMEDI, 8 février 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 4 décembre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus—

1° Le magnifique magasin en briques à deux étages, avec résidence, coin nord-ouest de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre et Villeré, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la Promenade Carondelet, sur 66 pieds 3 pouces de profondeur et de face à la rue Marais et 67 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur de l'autre côté de la ligne, vers la rue Villeré et ayant la servitude en commun avec la propriété ci-dessous décrite en second, des lieux d'aisances et de la citerne, bâtis à l'arrière et sur la ligne divisant les dites propriétés. Les améliorations consistent en une magnifique bâtisse en briques à deux étages, faisant un immense magasin et buvette, vestibule d'escalier, grand entrepôt, écurie, etc., au rez-de-chaussée et belles galeries sur le devant, et cinq chambres, comprenant salon, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, cabinet, etc; au premier, galerie à l'arrière, plate-forme, citerne, hydrant etc., occupé comme grocerie et buvette, rapportant $480 par an. Un site magnifique pour affaires en pleine activité.

2° La magnifique résidence moderne avec magasin, en bois, à deux étages, coin sud-ouest des rues St-Pierre et Marais, dans les mêmes district et îlet et touchant à la propriété ci-dessus décrite dans le No 1, mesurant 32 pieds 2 pouces de face à la rue St-Pierre sur 31 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Marais, et 32 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de l'autre côté vers la rue Villeré, et ayant, en commun, avec la propriété ci-dessus premièrement décrite, des lieux d'aisances et une citerne qui se trouvent dans le fond sur la ligne divisant les dites propriétés. Cette élégante maison de résidence avec magasin, bien bâtie, comprend un grand magasin, couloir à escalier, un corridor et quatre beaux appartements au-dessus avec de grandes et confortables galeries sur les deux rues, et est louée jusqu'au 1er décembre 1890 à raison de $360 par an.

Ces magnifiques propriétés se trouvent près du Marché Tremé, de brasseries, de scieries et de grandes industries le long du Vieux Bassin, et sont situées par conséquent de manière à les rendre désirables soit pour les occuper ou en dériver un revenu profitable. Elles sont solidement construites et rapporteront de bons loyers.

3° La jolie et confortable résidence en briques à deux étages, No 255 rue St-Pierre, entre Claiborne et Robertson (îlet borné par la rue Orléans) contenant quatre chambres, vestibule et galerie dans la maison principale, et quatre chambres au dessus des cuisines, cordier, citerne, cour pavée, etc. Le terrain mesure 30 pieds, 3 pouces de face à la rue St-Pierre sur 97 pieds 3 pouces 7 1/2 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Claiborne, et sur la ligne vers la rue Robertson une première profondeur de 35 pieds 7 pouces, puis courant et s'ouvrant [illegible] 17 pieds 7 pouces, puis une seconde ligne de profondeur de 14 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, sur laquelle il mesure 30 pieds 3 pouces de largeur. En bonne condition, confortable et située dans un voisinage populaire, la rendant agréable et d'un bon placement. Pour plus de détails voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans avec 8 pour cent par an d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Geo. W. Dunbar, fils, notaire, aux frais de l'acquéreur.
[illegible] 5 11 18 25—1er fév 1 8

L'Abeille de ...

Nouv...

MARDI.

Ventes de P...

TAXES

BROWN, H. W.—Pour taxes de l'année 1888, $1 80. Un action du Stock Exchange.

BIGELOW, JOHN ... 1888, $1 80 ... Stock Exchange.

BONN, M. F.—Pour taxes de l'année 1887, $1 80 ... Stock Exchange.

BRITTIN, A.—Pour taxes de l'année 1887, $1 80 ... Stock Exchange.

BARRON, T. S.—Pour taxes de l'année 1887, $1 80 ... Stock Exchange.

[illegible]

FEU...

No 12.

Pour ...

PAR ...